

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007010

OBJET : Augmentation de capital de la SEM PACT 93

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 1524-1 du CGCT et son nouvel alinéa introduit par la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte,

Vu la lettre du 29/01/2007 sur l'augmentation de capital de la SEM PACT 93,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le lancement d'une augmentation de capital de 80 000€ de la SEM PACT 93 qui sera soumis à une Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM PACT 93 et donne mandat à son représentant à ladite assemblée d'approuver les résolutions qui seront présentées dans ce sens et de suivre l'avis du Conseil d'Administration relatif à l'entrée de salariés au capital.

le Maire